



INTERGROUPE

CONSTITUTION EUROPEENNE

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU 14 JANUARY 2004, P.E. STRASBOURG, 17H**

Plan d'action pour la Constitution Européenne

La réunion est présidée par Jo LEINEN (PSE, D).

Dans son introduction, Jo LEINEN rappelle les résultats du dernier débat de l'intergroupe : un vide dans le processus d'adoption de la Constitution ne peut être accepté.

Il apprécie que la nouvelle présidence Irlandaise dans son discours d'inauguration a déjà invité le Parlement européen à l'aider à surmonter les obstacles.

L'idée de la dernière réunion d'adopter officiellement la Constitution par une majorité vaste du Parlement Européen doit être réalisée. Un premier pas est la déclaration écrite, présentée entre autres par LEINEN, qui demande à la plénière d'adopter la partie I et III du projet de la Constitution.

Jo LEINEN annonce que la session plénière de mai sera la dernière chance pour l'adoption.

Monica FRASSONI (Verts/ALE, B) constate que la Convention, incluant les gouvernants espagnols et polonais, n'a pas seulement adopté la Constitution, mais l'a aussi élaborée.

FRASSONI exige une adoption parlementaire en février pour ne pas perdre l'impact politique de cette initiative et pour garder une majorité favorable au sein du Parlement.

Afin de renforcer le poids de l'acte, Pasqualina NAPOLETANO (PSE, I) propose de faire coïncider l'adoption de la Constitution avec l'anniversaire de l'adoption du projet de Traité 'Spinelli' de 1984. L'acte symbolique pourrait aussi servir à lancer une campagne d'espoir pour les élections européennes.

Andrew DUFF (ELDR, UK) rejette l'idée, reprise par la déclaration écrite, d'adopter des parties sélectionnées du projet de la Constitution. La Convention a créé un ensemble, un « package deal », qui doit être adopté entièrement. L'ouverture du débat sur le contenu du texte met en danger le projet de la Constitution. DUFF souligne que la majorité pour le rapport « Tsatsos, Gil-Robles » au sein du Parlement a été suffisante, mais pas remarquable. Par conséquent, il exige de ne pas pousser le Parlement dans un nouveau débat sur le contenu de la Constitution.

D'ailleurs DUFF constate que les gouvernements sont plus flexibles après l'échec de Bruxelles et à cause des négociations bilatérales. Il en déduit la possibilité d'un mouvement favorable à la Constitution.



Jean-Marie DEHOUSSE (PSE, B) souligne que le Parlement doit exprimer le plus vite possible son message principal : D'abord la Constitution, ensuite l'élargissement! En plus, le Parlement a vocation à informer les citoyens, la priorité de la Constitution peut donc servir comme élément fort de la campagne.

Mais les campagnes électorales peuvent être utilisées malheureusement à des fins individuelles et portent en elles le risque de déprécier le projet de la Constitution, selon Cecilia MALMSTRÖM (ELDR, S). Elle propose d'adopter la Constitution par le Parlement le plus vite possible pour ne pas courir ce risque.

Olivier DUHAMEL (PSE, F) rappelle que les députés européens se trouvent sous une pression médiatique et civique du fait des élections, et qu'il vaut mieux s'adresser aux parlements nationaux pour que ceux-ci fassent pression sur leurs gouvernements.

« Business as usual » ne peut pas être accepté par le Parlement européen, selon Richard CORBETT (PSE, UK). Il propose un signe fort qui montrerait que la Constitution est urgente, essentielle et prioritaire. Le Parlement doit refuser de donner son avis dans le cas où celui-ci est institutionnellement exigé et ainsi il peut bloquer toutes les décisions, jusqu'à ce que les gouvernements adoptent la Constitution.

Cees BREMMER (PPE, NL) s'exprime en faveur d'un signal clair de la part du Parlement et réaffirme la nécessité d'une action immédiate et sans délai.

Un point de vue plus pessimiste, est présenté par MATSAKIS (ELDR, CY) : pour lui, le moment de l'adoption de la Constitution est déjà passé. L'élargissement en mai et les élections en juin ajournent la Constitution à l'élection d'un nouveau Parlement.

Giorgos DIMITRAKOPOULOS (PPE, GR) propose trois niveaux où peut s'exercer une pression sur les gouvernements : 1. le peuple, 2. les parlements nationaux, 3. le Parlement européen. En coopérant, les personnes en faveur de la Constitution peuvent signaler aux politiciens bloquant qu'ils sont responsables et doivent payer les frais d'une non-adoption de la Constitution.

Résumant les idées présentées, Jo LEINEN s'exprime avec Andrew DUFF contre une action trop poussée, comme un blocage qui pourrait exposer la fragilité de la majorité en faveur de la Constitution au sein du Parlement. LEINEN insiste qu'il faut qu'une résolution soit adaptée par le Parlement en février. Les deux questions essentielles restent : 1. Adoption de toute la Constitution ou seulement des parties ? 2. Est-ce qu'une majorité parlementaire en faveur de la Constitution est accessible? LEINEN et DUFF pensent que l'adoption doit être présentée comme un acte symbolique et une discussion substantielle sur les parties de la Constitution serait dangereuse pour acquérir une majorité au Parlement. Andrew DUFF souligne qu'entrer dans les détails n'entraînerait qu'une mentalité partisane et nationale et diluerait l'esprit européen du Parlement.



Le prochain pas, selon Jo LEINEN, est la signature de la déclaration écrite qui bientôt va être transférée au Président du Parlement, Pat COX, pour qu'il puisse inscrire l'adoption de la Constitution à l'ordre du jour du Parlement.

Andrew DUFF propose de déclarer le soutien du Parlement à la présidence Irlandaise et à leur effort concernant la réalisation du projet de la Constitution européenne.

Pasqualina NAPOLETANO réaffirme ensuite que la Constitution ne peut pas être corrigée ni par le Conseil ni par le Parlement, et elle doit être adoptée dans la forme élaborée par la Convention.

Pour conclure, Olivier DUHAMEL insiste sur le fait qu'une Constitution en 2004 avec des défauts vaut mieux que pas de Constitution européenne du tout. Par cela, il demande que la déclaration exige l'adoption avant mai plus résolument. De plus, une invitation adressée aux parlements nationaux à exercer une pression doit être incluse. Finalement, on devrait remplacer « déclaration écrite » par « résolution » pour augmenter son impact politique.

Pour avancer et approuver le projet le plus vite possible, Jo LEINEN va envoyer le texte de la déclaration écrite à tous les participants de l'Intergroupe.

L' intergroupe est clos à 18h20.